

Le Crocodile et le scorpion

C'est l'histoire bien connue du crocodile et d'un scorpion qui, poursuivis par les flammes, se retrouvent acculés devant une rivière. Le scorpion demande au crocodile de le sauver en le transportant sur l'autre rive. D'abord rebuté par son aiguillon venimeux, le crocodile accepte cependant puisque le piquer les conduirait tous deux à leur perte. Pourtant au milieu de la rivière, le scorpion le pique mortellement. Comme le crocodile demande au scorpion la raison de son geste, il répondit "Je n'y peux rien, c'est dans ma nature de piquer".

Quand on parcourt le dernier « IESSA-INFO » de l'USAC-CGT « Nouvelle grille, Projet historique,- de qui se moque-t-on », on l'associe immédiatement à cette édifiante histoire.

C'est visiblement dans la nature de l'USAC-CGT ou du moins de sa composante IESSA de critiquer, d'attiser les peurs, de déformer la réalité et de nier jusqu'à l'évidence sans jamais pour autant étayer la véracité de ses propos.

Malheureusement, on sait que ce type de communication basée sur le dénigrement, les opinions simplistes ou fausses, mais répétées comme des mantras, peut parfois être efficace pour gagner des voix aux élections, mais rarement pour améliorer la situation des agents.

Nous n'avons pas fanfaronné que cette nouvelle grille est parfaite et que la gestion des reclassements a été facile. Mais simplement que l'évolution de notre grille est une avancée majeure et historique pour notre corps.

Dans les mois qui viennent, nous allons continuer à expliquer le nouveau statut IESSA dans les détails (grille, reclassement, évolution des conditions d'accès au grade d'ingénieur en chef, recrutement...) avec ses points positifs, et ils sont nombreux, mais aussi avec les parties

Le débat démocratique pour la défense des IESSA mérite plus de hauteur et de maîtrise que des attaques gratuites et grossières. C'est pourquoi l'UNSA-IESSA se propose d'expliquer le nouveau statut et la nouvelle grille à tous les IESSA.

Le corps des IESSA vit une transformation majeure que ses représentants syndicaux se doivent aussi d'intégrer...

qui resteront à améliorer, les limites que nous ont imposées la DGAC et la Fonction publique.

Deux protocoles se sont succédés, l'un signé et géré par l'USAC-CGT, l'autre par l'UNSA.

S'agissant de ces deux périodes, chaque IESSA aura donc la possibilité de s'interroger, comparer puis de se faire sa propre opinion :

- Sur les recrutements;
- L'arrivée du HEA dans son service et les revalorisations salariales ;
- La capacité des OS locales majoritaires à anticiper les difficultés afin de trouver des solutions les plus adéquates ;
- La détermination et la persévérance des deux OS à défendre les IESSA et la DGAC ;
- L'efficacité et le professionnalisme des deux OS ;
- La rapidité et l'efficacité dans l'application des mesures protocolaires ;
- « L'ambiance » dans les services techniques ;
- L'avancée de sa situation personnelle avant et après chacun de ces deux protocoles.